



Realance dette FACET 4 ANS PLUS TARD

Par **steffie2802**, le **05/08/2014** à **13:23**

Bonjour

j'aurais besoin de renseignements car je me sens vraiment perdue. En effet en 2004 j'avais contracter par l'intermédiaire de la société FACET un crédit à la consommation, bon les années sont passée entre temps j'avais fait un dossier de surendettement ou j'avais omis malheureusement d'y inclure cette dette.

Par l'intermédiaire de cette société un service contentieux m'avait contacter en 2010 ou là encor eil n'y a pas eu de suite; A ce jour une Société Civile d'huissier de justice qui se trouve à OYONNAX alors que je demeure dans le val d'oise, m'adresse un courrier basic (sans jugement ni rien) me réclamant cette dette.

Ma question est la suivante que se soit de la date de début (10 ans) ou 4 ans n'y a-t-il pas préemption de cette dette ? merci de bien vouloir me répondre j'en suis déjà à la deuxième relance et vraiment je n'ai pas les moyens au vue de ma situation de me lancer dans des procédures, toutes aides ou informations vraiment serait la bienvenue

merci à tous

katryne